

221C0394
FR0012882389-FS0125

19 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PHARMAGEST INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2021, la société civile Ermitage Saint Joseph¹ (19 chemin de l'Ermitage, 54850 Messein), a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 février 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE hors marché.

¹ Contrôlée par M. Thierry Chapusot et Mme Martine Chapusot. Il est précisé que M. Thierry Chapusot, président du conseil d'administration de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, détient, à titre individuel, 5 000 actions PHARMAGEST INTERACTIVE représentant 0,03% du capital et des droits de vote de cette société.